

DEUX JEUNES FILLES AU POSTE

Leur histoire intéresse le capitaine Beatty

Ce manque à la station centrale

On se plaint depuis longtemps, que le poste central de la police ne contient pas l'accommodation pour le confort nécessaire pour des cas urgents ou de cas exceptionnels. La vérité de ce fait n'a jamais été mieux prouvée qu'il y a quelques heures et demie, trois jeunes filles, très bien élevées et paraissant parfaitement respectables, sont entrées au poste et ont demandé un abri pour la nuit au capitaine Beatty, qui était de garde. Ce dernier s'est trouvé placé naturellement dans la position de leur expliquer qu'elles devaient coucher sur la dure, dans une cellule commune dans le département des prisonnières. Réflexion faite, les jeunes filles acceptèrent, préférant, dirent-elles, se trouver à l'abri, plutôt que de passer la nuit dehors, sans gîte, et de courir le risque de se faire arrêter comme vagabondes. Le capitaine Beatty cependant réussit à améliorer un peu leur sort en leur fournissant deux matelas, des oreillers et des couvertures. Leur histoire, telle que racontée par l'une d'elles, est la suivante : Elles sont arrivées ici, il y a deux jours, des Etats-Unis, à la recherche d'un travail, et ont été reçues par un bureau d'emploi, où on leur a dit qu'on leur fournirait l'emploi le lendemain, et que vu que leurs maigres ressources étaient épuisées, elles pourraient passer la nuit à l'hôtel. Lorsqu'elles revinrent à l'endroit, vers 9 heures, hier soir, la porte était fermée à clef, et on refusa de leur ouvrir. On se plaint aussi qu'il n'y a pas de chambre dans la majeure partie des autres postes, une cellule capitonnée où l'on pourrait être obligé d'enfermer les fous furieux, sans être obligé de les ligotter, comme des ballots de marchandises, à l'aide de lanternes de cuir.

LES MINISTRES FEDERAUX

L'honorable John Costigan et l'honorable W. B. Ives, qui sont arrivés en ville hier, doivent visiter l'exposition à 4 heures, cette après-midi.

LE PREMIER MINISTRE

L'hon. L. O. Taillon est arrivé en cette ville hier soir, pour visiter officiellement l'exposition.

LE PROCUREUR-GENERAL

L'hon. T. Chase Casgrain et Madame Casgrain sont arrivés en cette ville hier et y resteront jusqu'à vendredi.

ACCIDENT

Hier après-midi, un accident est arrivé à un jeune Ness, qui conduisait un cheval dans le grand rond de terrain de l'exposition. Le cheval, qui se nomme leimal, a lancé une ruade à son conducteur et l'a atteint en plein ventre. L'état du blessé a été jugé si grave que la voiture de l'ambulance Notre-Dame a été appelée.

LE SECRETAIRE DE L'HON. M. CHAPLEAU

M. Alex. Clément, ancien secrétaire particulier de feu l'hon. Honoré Mercier, et plus récemment secrétaire du lieutenant gouverneur Chapleau, vient d'ouvrir un bureau de sténographie et de clavier dans l'imperial Building.

M. Clément, pour des raisons de santé, a dû abandonner sa position de secrétaire de M. Chapleau en juillet dernier, et il a été remplacé par M. Deloit, ancien du romancier français du même nom.

BLESSES

James Thompson, employé de l'établissement de M. Wm. Clark, No 83 rue Amherst, s'est fait écraser la jambe droite dans un ascenseur, hier. Il a été transporté à l'hôpital Général par l'ambulance.

Pendant qu'il travaillait à déplacer des roues de chars aux ateliers du Pacifique, rue de Lorimer, hier, Orila Dupuis s'est fait écraser un pied sous une roue. Il reçoit un traitement à l'hôpital Général.

Chas. Berwick, résidant au No 135 rue Anderson, travaillant hier au pont Black pour les commissaires du havre, lorsqu'il a été accidentellement frappé à la tête par un levier. Le blessé a été transporté à l'hôpital Général.

A 730 heures, hier soir, le tramway électrique No 141, de la rue St Laurent est venu en collision avec une voiture de place portant le No 361. Le cocher, F. Castonguay, et un compagnon, nommé Gibe, ont été précipités en bas de leur siège et se sont infligés de graves contusions.

LE COMMERCE DE CHEVAUX

Depuis une quinzaine de jours, la demande pour les chevaux s'est certainement améliorée et les commerçants se déclarent satisfaits des affaires; les prix sont raisonnables. Ce sont principalement les chevaux propres au travail qui sont demandés pour le charroyage du bois de construction. Les nouvelles reçues dernièrement de Londres sont assez bonnes et les ventes se font à la satisfaction des exportateurs. M. Kimball, l'acheteur des chevaux pour la compagnie du Pacifique Canadien, mentionne une vente de 40 chevaux au prix de \$40 à \$160 chacun. Il a reçu un char de vingt chevaux venant du ranch de Quoran. Ils sont arrivés ici en bonne condition et vont être envoyés à Liverpool par le steamer "Scotsman". M. Kimball a aussi reçu un char de chevaux de Saint-Thomas et un autre de Myrtle.

"MESSE DE ST-NICOLAS"

On prépare en ce moment à Notre-Dame, une œuvre musicale de grand mérite, l'une des plus grandes fêtes de l'art religieux allemand : la messe dite de "St Nicolas" à 3 voix d'hommes, de Michel Haydn, compositeur de musique religieuse et frère du célèbre Joseph.

Cette messe qui appartient toute entière au genre mélodique, est surtout remarquable par l'élégance, la grâce et la pureté des motifs qu'elle renferme. De plus ce sera la première audition de cette œuvre sur le nouveau concert, car sa publication est toute récente.

L'exposition agricole et industrielle du comté de Rouville aura lieu à Rougemont mardi le 24 septembre courant.

NOUVELLES OUVRIERES

Les écoles du soir — Les maçons — Le programme de M. Chamberlain — L'Union des peintres cessant d'être affiliée à la Fraternité — L'arbitrage — L'aspect nouveau en Allemagne — Menus faits — Convocations.

Il y aura demain soir, à la salle Villeneuve, 1031 rue Notre-Dame, une assemblée générale du Conseil Central des Métiers et du Travail. Tous les délégués devront être à leur poste. Sur les ordres du jour : rapport du comité de la fête du travail ; révision de la constitution.

Les écoles du soir sont ouvertes le premier octobre, aux mêmes conditions de l'année dernière. Nous sommes heureux d'annoncer cette nouvelle à nos lecteurs. Nos félicitations au gouvernement de Québec.

A sa dernière réunion, l'Union des ouvriers maçons de Montréal, a adopté la résolution suivante, que l'on nous prie d'insérer dans la colonne des nouvelles ouvrières :

Proposé par M. Almé Blanchet, appuyé par M. Joseph Ethier et résolu : Que des représentants soient votés au président de cette Union, M. J. B. Chartrand, pour la magnifique réception qu'il a faite, le jour de la fête du travail, aux membres de son Union, ainsi qu'aux membres de l'Union des plâtriers.

Le programme politique de M. J. Chamberlain, membre si influent du gouvernement actuel de la Grande-Bretagne, comprend : l'établissement d'une responsabilité rigoureuse des maîtres en cas d'accidents, la création de pensions ouvrières en cas de vieillesse et l'assistance gouvernementale pour établir des habitations d'ouvriers.

Quand les hommes politiques du Canada se mettent à l'œuvre, les ouvriers sauront les y obliger.

On nous prie de publier ce qui suit : "L'Union des peintres et décorateurs a, à sa dernière assemblée, décidé de se mettre à l'œuvre pour organiser des peintres et décorateurs de l'Amérique à laquelle elle est affiliée, et de se constituer en société indépendante, sous le nom de "Union des peintres et décorateurs de Montréal".

"Cela a été pris pour satisfaction à la demande d'un certain nombre de peintres qui refusaient d'adhérer à l'Union à cause de son affiliation à une société internationale.

La nouvelle société va immédiatement se mettre à l'œuvre pour organiser les peintres de Montréal.

"Puis elle s'occupera de créer une caisse de secours pour les malades et une assurance sur la vie. La mutualité sera le but principal de l'Union.

"Pour faire face à ces besoins, les adhérents auront à payer un droit d'entrée d'une piastre, et trente-cinq sous de contribution par mois. L'Union s'efforcera aussi d'améliorer la condition sociale de ses membres en travaillant à leur faire obtenir un salaire raisonnable, sans toutefois avoir recours à aucuns moyens violents."

Nous espérons que les peintres récalcitrants n'auront plus maintenant aucun prétexte pour ne pas adhérer au mouvement poursuivi par les unionistes.

La loi sur l'arbitrage en France a été loi de donner les résultats qu'en attendaient les législateurs. D'après l'"Office du Travail" depuis le vote de la loi sur l'arbitrage, les ouvriers qui avaient eu recours à la grève ont proposé quatre-vingt fois sur cent à leurs patrons de s'en rapporter à l'arbitrage du juge de paix de leur canton ; mais presque invariablement les patrons ont refusé de se soumettre à ce mode de régler leur difficulté avec leurs ouvriers. La loi sur l'arbitrage en France est facultative, et elle est une preuve que les demi-mesures sont rarement bonnes à quelque chose. Depuis quelques années, les grèves se multiplient dans notre ancienne mère-patrie et le moyen efficace d'en diminuer le nombre sensiblement serait l'arbitrage obligatoire. Malheureusement, les patrons qui se sentent les plus forts n'en veulent rien faire et les hommes d'Etat n'ont pas osé contraindre les capitalistes pour plaire aux ouvriers.

La disparité entre les institutions qui sont vieilles et les besoins qui sont nouveaux, a été une grave et franche qu'en Allemagne, dit M. Lévy — Brühl dans un article sur la décadence de la métaphysique en Allemagne, publié par la "Revue des Deux - Mondes". En première ligne, il faut placer son organisation judiciaire, à laquelle tous les citoyens ont intérêt, subordonnée par principe. Ces officiers nobles qui forment un corps fermé, presque une caste, cet empereur qui, de droit divin, est le chef de l'armée, tout cela tient de l'ancien régime, et en même temps, la commission adoptée par le Reichstag, plus fortement organisée et le plus redoutable, cette démocratie sociale fait prévoir une transformation à côté de laquelle la révolution française n'aurait été qu'un simple déplacement de la propriété.

Le conseil municipal de Toulouse, France, a voté une somme de 500 francs pour les familles des ouvriers verriers en grève de Carmaux. La France et le Canada sont deux pays différents !

Deux grands hôtels de Chicago ont décidé de se révolter contre la loi qui défend de faire la barbe le dimanche, en ouvrant leurs salons. Ils ont commencé dimanche dernier leur résistance et ils ont été poursuivis samedi.

Vingt mille ouvriers en café de la région de Canalsville, Penn., menacent de se mettre en grève si on ne leur accorde pas l'augmentation de salaire qu'ils ont demandée.

Réunions, ce soir : Assemblée des charretiers, C. du T., 134 rue Chatham.

Assemblée des cordonniers monteuses, 1031 rue Notre-Dame.

Assemblée Coopérative des cordonniers monteuses, C. du T., 1031 rue Notre-Dame.

Union des plâtriers, 278 rue St Laurent.

Union des tailleurs de cuir, 1796 rue Ste Catherine.

Assemblée Hochelaga, C. du T., 821 rue Notre-Dame.

James Thompson, le jeune nègre dont nous avons annoncé l'arrestation, hier, par le constable Downie, pour vol à l'hôtel Windsor, est condamné à six mois de travaux forcés.

IL FAIT DES VICTIMES

Un autre escroc qui a exercé son lucratif métier

Parti pour des lieux inconnus

Un individu disant se nommer Ronald Williams, et disant être de New-York, aurait, paraît-il, réussi à faire plusieurs dupes parmi les marchands de cette ville. On dit que lorsqu'il a quitté Montréal, lundi soir dernier, il s'était enrichi d'environ \$10,000. Nos détectives n'ont pas entendu parler de l'individu qui peut-être ont cru qu'il valait mieux ne pas livrer le cas à la publicité. On dit que Williams a déjà été arrêté pour escroquerie à San Francisco, il y a une couple d'années, mais a été remis en liberté.

Il paraîtrait toutefois qu'il s'est présenté chez plusieurs marchands se représentant comme étant un homme en mesure et leur disant qu'il attendait un chèque pour un fort montant, qu'il devait lui parvenir d'un moment à l'autre. Il est probable à la malice à ce moment, disant-il à un bijoutier, trop confiant, qui lui avait remis une bague montée en diamants. Lorsque ce dernier s'est rendu à l'adresse que Williams lui avait indiquée, l'étranger n'y était plus.

On prétend que c'est le même individu qui est descendu à l'hôtel Richelieu dernièrement. A cet endroit cependant, il ne s'est pas enrégimenté sous le nom de Donald Williams, et a donné pour raison qu'il était général d'une foule d'agences de machines à coudre, et que son intention était de se rendre inconnu sur les terrains de l'exposition afin de s'enrichir par les représentations de ces diverses maisons agissant d'une façon honnête. A l'entendre parler, il avait un dégoût profond pour les gens malhonnêtes. Lundi matin, Williams se trouvait dans la buvette du Richelieu où il disait qu'il allait se faire un peu de vin à la porte. A ce moment entre un cocher de place. "Que demandez-vous pour cette course, mon ami ? Deux dollars ? Je vous en donne une. Veuillez donc me changer ce chèque de \$25, dit-il à un des gendarmes de la cour supérieure avec lequel il avait bien connaissance quelques jours auparavant, et auquel il avait promis une position lucrative, s'étant représenté comme le gérant d'une grosse troupe théâtrale. Son ami lui remit le montant, et Williams se trouvait en quelques instants enrichi de \$24, après avoir payé son cocher. Inutile de dire que le chèque en question n'avait été emprunté \$12 à un ami pour compléter le montant de la course. Williams ne valait rien. L'emploi du greffe qui avait dû emprunter \$12 à un ami pour compléter le montant de la course. Williams ne valait rien. L'emploi du greffe qui avait dû emprunter \$12 à un ami pour compléter le montant de la course.

Il paraîtrait de plus que Williams est reconnu comme étant un escroc dangereux qui a été à la tête de plusieurs affaires véreuses à Montréal. On dit que depuis quelques temps il passait ses veillées au Windsor, et que dimanche dernier, il y fit la connaissance d'un riche américain de New-York auquel il réussit à extorquer une somme de \$50 sous de fausses représentations.

Williams possède un bon physique et est tout grisonnant. Il portait toujours une magnifique diamant au doigt. On dit que la liste de ses dupes à Montréal est considérable. On ignore actuellement où il a élu domicile.

La question des expropriations annuelles qui a été réglée à la dernière réunion par une motion de l'échevin Beauséjour, décrétant que ces expropriations devaient se faire tous les ans au lieu de tous les cinq ans, et qu'elles ne devaient pas comprendre les hautes, dit-il à un des gendarmes de la cour supérieure avec lequel il avait bien connaissance quelques jours auparavant, et auquel il avait promis une position lucrative, s'étant représenté comme le gérant d'une grosse troupe théâtrale. Son ami lui remit le montant, et Williams se trouvait en quelques instants enrichi de \$24, après avoir payé son cocher. Inutile de dire que le chèque en question n'avait été emprunté \$12 à un ami pour compléter le montant de la course. Williams ne valait rien. L'emploi du greffe qui avait dû emprunter \$12 à un ami pour compléter le montant de la course.

La loi sur l'arbitrage en France a été loi de donner les résultats qu'en attendaient les législateurs. D'après l'"Office du Travail" depuis le vote de la loi sur l'arbitrage, les ouvriers qui avaient eu recours à la grève ont proposé quatre-vingt fois sur cent à leurs patrons de s'en rapporter à l'arbitrage du juge de paix de leur canton ; mais presque invariablement les patrons ont refusé de se soumettre à ce mode de régler leur difficulté avec leurs ouvriers. La loi sur l'arbitrage en France est facultative, et elle est une preuve que les demi-mesures sont rarement bonnes à quelque chose. Depuis quelques années, les grèves se multiplient dans notre ancienne mère-patrie et le moyen efficace d'en diminuer le nombre sensiblement serait l'arbitrage obligatoire. Malheureusement, les patrons qui se sentent les plus forts n'en veulent rien faire et les hommes d'Etat n'ont pas osé contraindre les capitalistes pour plaire aux ouvriers.

La disparité entre les institutions qui sont vieilles et les besoins qui sont nouveaux, a été une grave et franche qu'en Allemagne, dit M. Lévy — Brühl dans un article sur la décadence de la métaphysique en Allemagne, publié par la "Revue des Deux - Mondes". En première ligne, il faut placer son organisation judiciaire, à laquelle tous les citoyens ont intérêt, subordonnée par principe. Ces officiers nobles qui forment un corps fermé, presque une caste, cet empereur qui, de droit divin, est le chef de l'armée, tout cela tient de l'ancien régime, et en même temps, la commission adoptée par le Reichstag, plus fortement organisée et le plus redoutable, cette démocratie sociale fait prévoir une transformation à côté de laquelle la révolution française n'aurait été qu'un simple déplacement de la propriété.

Le conseil municipal de Toulouse, France, a voté une somme de 500 francs pour les familles des ouvriers verriers en grève de Carmaux. La France et le Canada sont deux pays différents !

Deux grands hôtels de Chicago ont décidé de se révolter contre la loi qui défend de faire la barbe le dimanche, en ouvrant leurs salons. Ils ont commencé dimanche dernier leur résistance et ils ont été poursuivis samedi.

Vingt mille ouvriers en café de la région de Canalsville, Penn., menacent de se mettre en grève si on ne leur accorde pas l'augmentation de salaire qu'ils ont demandée.

Réunions, ce soir : Assemblée des charretiers, C. du T., 134 rue Chatham.

Assemblée des cordonniers monteuses, 1031 rue Notre-Dame.

Assemblée Coopérative des cordonniers monteuses, C. du T., 1031 rue Notre-Dame.

Union des plâtriers, 278 rue St Laurent.

Union des tailleurs de cuir, 1796 rue Ste Catherine.

Assemblée Hochelaga, C. du T., 821 rue Notre-Dame.

James Thompson, le jeune nègre dont nous avons annoncé l'arrestation, hier, par le constable Downie, pour vol à l'hôtel Windsor, est condamné à six mois de travaux forcés.

LES ECOLES PRIVEES

On demande de les taxer

Une suggestion de M. Robb à propos des propriétés non imposées

Une taxe sur les bicyclettes

Divers amendements à la charte

Les appropriations seront votées en décembre

Les présidents des divers comités de l'hôtel de ville se sont réunis de nouveau, hier soir, à huit heures, pour continuer la préparation des amendements à la charte que l'on se propose de présenter à la prochaine session de la législature. Le principal des amendements qui ont été rejetés l'an dernier, à Québec, reviennent sur le tapis et un nouvel effort sera fait pour les faire adopter, cette fois.

Une grande partie de la séance d'hier a été consacrée à faire connaître et expliquer aux membres présents, ce qui avait été réglé à la dernière assemblée. Le maire Villeneuve présidait.

Étaient présents : les échevins Sanguin, Lefebvre, Macdonald, Smith, Stevenson, Nolan, Costigan, Penry, Dupré, le Dr Loberge, médecin de la ville, le greffier, M. L. O. David, M. Rouer Roy et le trésorier, M. Wm Robb.

La question des expropriations annuelles qui a été réglée à la dernière réunion par une motion de l'échevin Beauséjour, décrétant que ces expropriations devaient se faire tous les ans au lieu de tous les cinq ans, et qu'elles ne devaient pas comprendre les hautes, dit-il à un des gendarmes de la cour supérieure avec lequel il avait bien connaissance quelques jours auparavant, et auquel il avait promis une position lucrative, s'étant représenté comme le gérant d'une grosse troupe théâtrale. Son ami lui remit le montant, et Williams se trouvait en quelques instants enrichi de \$24, après avoir payé son cocher. Inutile de dire que le chèque en question n'avait été emprunté \$12 à un ami pour compléter le montant de la course. Williams ne valait rien. L'emploi du greffe qui avait dû emprunter \$12 à un ami pour compléter le montant de la course.

Il paraîtrait de plus que Williams est reconnu comme étant un escroc dangereux qui a été à la tête de plusieurs affaires véreuses à Montréal. On dit que depuis quelques temps il passait ses veillées au Windsor, et que dimanche dernier, il y fit la connaissance d'un riche américain de New-York auquel il réussit à extorquer une somme de \$50 sous de fausses représentations.

Williams possède un bon physique et est tout grisonnant. Il portait toujours une magnifique diamant au doigt. On dit que la liste de ses dupes à Montréal est considérable. On ignore actuellement où il a élu domicile.

La question des expropriations annuelles qui a été réglée à la dernière réunion par une motion de l'échevin Beauséjour, décrétant que ces expropriations devaient se faire tous les ans au lieu de tous les cinq ans, et qu'elles ne devaient pas comprendre les hautes, dit-il à un des gendarmes de la cour supérieure avec lequel il avait bien connaissance quelques jours auparavant, et auquel il avait promis une position lucrative, s'étant représenté comme le gérant d'une grosse troupe théâtrale. Son ami lui remit le montant, et Williams se trouvait en quelques instants enrichi de \$24, après avoir payé son cocher. Inutile de dire que le chèque en question n'avait été emprunté \$12 à un ami pour compléter le montant de la course. Williams ne valait rien. L'emploi du greffe qui avait dû emprunter \$12 à un ami pour compléter le montant de la course.

La loi sur l'arbitrage en France a été loi de donner les résultats qu'en attendaient les législateurs. D'après l'"Office du Travail" depuis le vote de la loi sur l'arbitrage, les ouvriers qui avaient eu recours à la grève ont proposé quatre-vingt fois sur cent à leurs patrons de s'en rapporter à l'arbitrage du juge de paix de leur canton ; mais presque invariablement les patrons ont refusé de se soumettre à ce mode de régler leur difficulté avec leurs ouvriers. La loi sur l'arbitrage en France est facultative, et elle est une preuve que les demi-mesures sont rarement bonnes à quelque chose. Depuis quelques années, les grèves se multiplient dans notre ancienne mère-patrie et le moyen efficace d'en diminuer le nombre sensiblement serait l'arbitrage obligatoire. Malheureusement, les patrons qui se sentent les plus forts n'en veulent rien faire et les hommes d'Etat n'ont pas osé contraindre les capitalistes pour plaire aux ouvriers.

La disparité entre les institutions qui sont vieilles et les besoins qui sont nouveaux, a été une grave et franche qu'en Allemagne, dit M. Lévy — Brühl dans un article sur la décadence de la métaphysique en Allemagne, publié par la "Revue des Deux - Mondes". En première ligne, il faut placer son organisation judiciaire, à laquelle tous les citoyens ont intérêt, subordonnée par principe. Ces officiers nobles qui forment un corps fermé, presque une caste, cet empereur qui, de droit divin, est le chef de l'armée, tout cela tient de l'ancien régime, et en même temps, la commission adoptée par le Reichstag, plus fortement organisée et le plus redoutable, cette démocratie sociale fait prévoir une transformation à côté de laquelle la révolution française n'aurait été qu'un simple déplacement de la propriété.

Le conseil municipal de Toulouse, France, a voté une somme de 500 francs pour les familles des ouvriers verriers en grève de Carmaux. La France et le Canada sont deux pays différents !

Deux grands hôtels de Chicago ont décidé de se révolter contre la loi qui défend de faire la barbe le dimanche, en ouvrant leurs salons. Ils ont commencé dimanche dernier leur résistance et ils ont été poursuivis samedi.

Vingt mille ouvriers en café de la région de Canalsville, Penn., menacent de se mettre en grève si on ne leur accorde pas l'augmentation de salaire qu'ils ont demandée.

Réunions, ce soir : Assemblée des charretiers, C. du T., 134 rue Chatham.

Assemblée des cordonniers monteuses, 1031 rue Notre-Dame.

Assemblée Coopérative des cordonniers monteuses, C. du T., 1031 rue Notre-Dame.

Union des plâtriers, 278 rue St Laurent.

Union des tailleurs de cuir, 1796 rue Ste Catherine.

Assemblée Hochelaga, C. du T., 821 rue Notre-Dame.

James Thompson, le jeune nègre dont nous avons annoncé l'arrestation, hier, par le constable Downie, pour vol à l'hôtel Windsor, est condamné à six mois de travaux forcés.

A L'EXPOSITION

Les plus remarquables installations

Une visite intéressante

Si l'exposition de cette année n'obtient pas tout le succès désiré, cela n'est pas dû assurément aux exposants qui ont fait des frais énormes pour leur donner un éclat nouveau. Les installations sont vraiment remarquables. Les visiteurs s'arrêtent surtout pris d'admiration devant celles dont nous nous proposons d'après de parler. En parcourant dans le pavillon central le visiteur s'arrête devant l'installation de la maison McClary et Cie, qui fait face à la porte. La McClary Manufacturing Co. est reconnue au sein pour l'excellence des poêles de toute sorte qu'elle fabrique, lesquels unissent l'élégance à la solidité.

La maison McClary a remporté un premier prix à Chicago ; sa succursale en cette ville est au No 195, rue Notre-Dame.

Deux pas plus loin, vous vous trouvez en présence de l'échafage de la Gendron Manufacturing Co., qui occupe deux départements différents, un pour les meubles et l'autre pour les bicyclettes. Dans le premier on voit les plus jolis spécimens de meubles n'importe quel goût ait encore vu. C'est là une des spécialités de cette maison. A part cela, la Gendron Manufacturing Co. expose dans ce même local un choix considérable de vélocipèdes d'enfants, chevaux légers, tricycles, bicyclettes et petites voitures d'hiver. A l'angle des bicyclettes, on remarque un échantillon, tandem. Cette bicyclette est finie en aluminium avec accessoires plaqués en nickel. Il est très léger, ne pèse que 32 livres et se sent tandem qu'il y ait à l'exposition. Les visiteurs de la manufacture Gendron sont fort admirés.

Un peu plus loin les sons de la musique rappellent au visiteur qu'il se trouve en présence des luxueuses installations des maisons de M. Lindsay et Featherston Piano Co. Les décorations sont splendides. Plus ancienne que sa voisine, la maison Lindsay est trop bien connue pour que nous fassions son éloge. Il suffira de mentionner qu'elle expose actuellement seize de ses pianos Heintzmann et Morris et Cie, tous différents genres. Le représentant de la maison Lindsay a attiré tout spécialement notre attention sur le nouveau piano à couvercle rotatif et pupitre automatique Heintzmann No 17. Ces améliorations, prises par les amateurs et par les artistes, sont une preuve que M. Lindsay ne se tient pas en arrière dans la voie du progrès.

Quant à la maison Featherston, c'est la première fois, croyons-nous, qu'elle expose au public montrealais ses merveilleux instruments. On y voit une dizaine de pianos, quatre modèles différents, valant \$300 et \$500. La maison Featherston distribue, à titre de gratuité, un joli morceau de musique, composé par M. A. Raper, l'artiste de la maison, à tous les visiteurs qui lui font l'honneur de venir visiter son échafage.

Le kiosque du "Baume Rhumal" attire l'attention. Qui de nous n'a éprouvé les merveilleux bienfaits de ce remède populaire ? Le Baume Rhumal jouit à bon droit d'une grande popularité. Pour les affections de la gorge et des poulmon, il n'a pas d'égale. Ses pouvoirs curatifs sont merveilleux et il est excellent au goût. Tout le monde aujourd'hui achète le Baume Rhumal.

L'un des départements assurément les plus intéressants à visiter de l'exposition, c'est sans conteste celui des meubles.

Des importantes maisons comme MM. Renard, King et Patterson, H. P. Labelle et Cie, H. A. Wilder, etc., exhibent aux regards des visiteurs émerveillés des ameublements d'une richesse et d'un goût vraiment extraordinaires. MM. H. P. Labelle et Cie, ont fait grand cette année. On remarque surtout deux ameublements de chambre à coucher, style moderne et style empire en acajou solide. Ces meubles font l'admiration de tous les visiteurs. On remarque également plusieurs secrétaires de dames d'un genre tout nouveau. Une table de bibliothèque en chêne solide qui par un tour de main se convertit en un lit modeste ; ce meuble tout nouveau, est excessivement rare en ce genre ; une table à carte réversible, des étagères, des porte-manteaux, etc.

L'installation de M. J. Brunet, de la Côte des Neiges, propriétaire de carrières de granit canadien.

M. Brunet expose des morceaux de granit qui font l'honneur de ses ateliers. M. P. Frenette, manufacturier aux poêles et de coffres de sûreté, 372 rue Craig, possède une fort belle installation. Ses coffres - forts sont d'une solidité à toute épreuve et son poêle d'acier éponge assurement sur bien des produits sortis des autres manufactures. M. Frenette est sur le chemin de la prospérité et de la popularité, par la bonne raison qu'il ne met sur le marché que des articles de première ordre.

Un échafage qui crée beaucoup d'intérêt, c'est celui de la maison Tees et Cie, manufacturiers de pupitres. La "Star Iron Co" expose ses remarquables fournaises à eau chaude.

La fourniture Star est le résultat de plusieurs années d'études et d'une grande expérience dans l'amélioration du système de chauffage à l'eau chaude ; elle est élégante, simple, durable et efficace. La Star est en usage général depuis cinq ans.

La grille est construite de manière à donner l'air suffisant pour assurer la combustion entière et parfaite du charbon. Elle agit en même temps et d'une manière uniforme sur toutes les parties du feu, remuant les cendres tout aussi bien près du bord du pot à feu qu'au centre même de la grille. Elle peut être remplacée en quelques minutes, sans déranger la fourniture.

La base de la fourniture "Star" est pourvue d'une grille mobile brevetée pour serrer les cendres. La grille du charbon et celle qui sert à serrer les cendres sont munies d'un ressort qui permet de les soulever et de les baisser sans déranger la fourniture.

Elles sont faites en onze grandeurs différentes, les dimensions et capacité de chacune d'elles sont données sur demande.

L'installation de MM. H. R. Ives et Cie, rue Queen, n'est pas inférieure à aucune autre. Leur fourniture "Buffalo" est très connue ; elle a obtenu une médaille à Chicago. La maison Ives et Cie est célèbre aussi pour ses clôtures en fils de fer, ses échelles de sautoires, etc.

La maison Carrier et Laine, de Lévis, expose une énorme quantité de poêles et de fournaises de toute sorte. Ses poêles sont sans grilles.

MM. Baisoul et Cie ont tenu à honneur d'exhiber leurs excellents produits.

Le conseil du Board of Trade s'est réuni, hier après-midi. Le secrétaire a donné lecture d'une lettre venant du bureau du revenu de l'intérieur où il est dit que qu'on nommera un inspecteur de foin, M. Labelle en sera averti.

Le conseil japonais, à Vancouver, a envoyé des échantillons de poissons fumés, demandant en même temps les opinions des hommes d'affaires sur la marchandise.

La Chambre de Commerce de Londres écrit une lettre sur la dépréciation des peaux causée par la mauvaise méthode de nourrir les animaux. On a aussi donné lecture d'une lettre analogue de l'association des marchands de chaussettes et de cuir de Montréal. Cette association désire un changement dans la loi relative à l'inspection du cuir et des peaux vertes.

Le conseil a exprimé sa satisfaction au sujet de la nomination de M. A. G. Solimberg, consul général d'Italie au Canada ; la péninsule européenne a démontré par là qu'elle avait le désir sincère d'étendre les relations commerciales entre elle et notre pays. Le nouveau agent diplomatique sera invité à venir sur le parquet de la Halle aux Vins quand bon lui semblera ; les membres de ce corps seront heureux de le rencontrer et de connaître ses opinions sur le commerce international.

Le conseil du Board of Trade s'est réuni, hier après-midi. Le secrétaire a donné lecture d'une lettre venant du bureau du revenu de l'intérieur où il est dit que qu'on nommera un inspecteur de foin, M. Labelle en sera averti.

Le conseil japonais, à Vancouver, a envoyé des échantillons de poissons fumés, demandant en même temps les opinions des hommes d'affaires sur la marchandise.

La Chambre de Commerce de Londres écrit une lettre sur la dépréciation des peaux causée par la mauvaise méthode de nourrir les animaux. On a aussi donné lecture d'une lettre analogue de l'association des marchands de chaussettes et de cuir de Montréal. Cette association désire un changement dans la loi relative à l'inspection du cuir et des peaux vertes.

Le conseil a exprimé sa satisfaction au sujet de la nomination de M. A. G. Solimberg, consul général d'Italie au Canada ; la péninsule européenne a démontré par là qu'elle avait le désir sincère d'étendre les relations commerciales entre elle et notre pays. Le nouveau agent diplomatique sera invité à venir sur le parquet de la Halle aux Vins quand bon lui semblera ; les membres de ce corps seront heureux de le rencontrer et de connaître ses opinions sur le commerce international.

LA PRESSE

IMPRIMERIE DE J. BERTHAUME,
T. BERTHAUME,
N° 71 et 73, RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

Abonnements :
Séjour quotidien... \$2.00 par an.
Séjour hebdomadaire... \$1.00 par an.
Séjour mensuel... \$0.50 par an.
Payable d'avance.

LA PRESSE,
N° 117, R.P.,
Montreal, Canada.

CIRCULATION DE LA PRESSE

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE

14 SEPTEMBRE 1895

Lundi..... 48,976
Mardi..... 48,511
Mercredi..... 48,497
Jeudi..... 48,478
Vendredi..... 48,469
Samedi..... 55,419

Total..... 298,950

Circulation Moyenne par Jour

Séjour finissant le

14 SEPT. 1895

49,825

MONTREAL, 18 SEPTEMBRE 1895

SUR LA RUE

Le grand jury a fait dans l'adresse

qu'il a présentée à Son Honneur le

Juge Wurtelle quelques remarques sur

la sécurité de la rue qui méritent d'être

attirées l'attention des autorités civiles et

provinciales.

La première vise les bicyclettes, dont

l'usage tend à se répandre de plus en

plus et nécessitent de nos jours une

réglementation spéciale.

Le bicyclette constitue dès maintenant

un danger pour les piétons, danger

d'autant plus grand que nos rues n'ont

pas été tracées pour lui et qu'on ne lui

a réservé aucune place.

Il ne peut être question de le laisser

circuler sur les trottoirs et la chaussée

est aussi dangereuse pour lui que pour

les piétons qui la traversent et pour les

voyageurs qui montent et descendent

des chars.

Il faut de toute nécessité augmenter

les voies praticables aux bicyclettes, c'est

à-dire qu'il faut améliorer les rues de

second ordre pour dégager d'autant nos

principales artères.

Pour être réalisée, cette amélioration

nécessitera de grandes dépenses et ces

dépenses doivent être couvertes par la

taxe imposée sur les bicyclettes.

Cette taxe serait juste, aussi juste

que celle imposée sur les chevaux et les

voitures et les bicyclettes ne pourraient

s'en plaindre, devant être les premiers

à en profiter.

Dans cette direction, le gouvernement

provincial pourrait trouver des ressource

qui lui permettraient d'améliorer

quelques-unes de nos grandes routes,

interdites, ou à peu près, aux bicyclettes

dans leur état actuel.

Le bicyclette deviendra avant peu le

moyen de locomotion par excellence

pour la grande masse des citoyens et à

ce titre les autorités feront bien d'étu

dier dès maintenant la question posée

par le grand jury.

La seconde suggestion faite par le

grand jury se rapporte aux dangers

qu'offrent pour la vie et les membres

des citoyens, les nombreux débris :
papiers, débris, de bananes, etc., je

tets sur le trottoir. On peut dire que

cette défectuosité est responsable de

la plupart des accidents de la

rue : jambes et bras démolis ou cassés,

têtes foudroyées et nombre d'accidents

mortels.

Le problème est plus difficile que le

grand jury ne le suppose et certaine

ment plus compliqué que celui des bicy

clettes.

Il est difficile de prendre sur le fait

un gamin ou un homme qui jette une

pierre quelconque à terre et on ne peut

certainement rendre responsable le

commerçant ou le locataire devant la

maison duquel une pelure de fruit a

été jetée par un passant.

En dehors des pelures de fruits, les

trottoirs offrent d'autres dangers que

les autorités civiles auraient pu écarter

du chemin des piétons sans législation

nouvelle.

Nombre des plaques des ouvertures

des caves qui se trouvent sous les tro

Cette exposition fut la naissance du
plus grand avancement d'intelligence
humaine et d'industrie que le monde
ait jamais connue ; elle fut la source
de toutes les inventions modernes ; elle
fut la source de toutes les découvertes
modernes ; elle fut la source de toutes
les inventions modernes ; elle fut la
source de toutes les découvertes moder

LA PRESSE

MONTREAL, 18 SEPTEMBRE 1895

SUR LA RUE

Le grand jury a fait dans l'adresse

qu'il a présentée à Son Honneur le

Juge Wurtelle quelques remarques sur

la sécurité de la rue qui méritent d'être

attirées l'attention des autorités civiles et

provinciales.

La première vise les bicyclettes, dont

l'usage tend à se répandre de plus en

plus et nécessitent de nos jours une

réglementation spéciale.

Le bicyclette constitue dès maintenant

un danger pour les piétons, danger

d'autant plus grand que nos rues n'ont

pas été tracées pour lui et qu'on ne lui

a réservé aucune place.

Il ne peut être question de le laisser

circuler sur les trottoirs et la chaussée

est aussi dangereuse pour lui que pour

les piétons qui la traversent et pour les

voyageurs qui montent et descendent

des chars.

Il faut de toute nécessité augmenter

les voies praticables aux bicyclettes, c'est

à-dire qu'il faut améliorer les rues de

second ordre pour dégager d'autant nos

principales artères.

Pour être réalisée, cette amélioration

nécessitera de grandes dépenses et ces

dépenses doivent être couvertes par la

taxe imposée sur les bicyclettes.

Cette taxe serait juste, aussi juste

que celle imposée sur les chevaux et les

voitures et les bicyclettes ne pourraient

s'en plaindre, devant être les premiers

à en profiter.

Dans cette direction, le gouvernement

provincial pourrait trouver des ressource

qui lui permettraient d'améliorer

quelques-unes de nos grandes routes,

interdites, ou à peu près, aux bicyclettes

dans leur état actuel.

Le bicyclette deviendra avant peu le

moyen de locomotion par excellence

pour la grande masse des citoyens et à

ce titre les autorités feront bien d'étu

dier dès maintenant la question posée

par le grand jury.

La seconde suggestion faite par le

grand jury se rapporte aux dangers

qu'offrent pour la vie et les membres

des citoyens, les nombreux débris :
papiers, débris, de bananes, etc., je

tets sur le trottoir. On peut dire que

cette défectuosité est responsable de

la plupart des accidents de la

rue : jambes et bras démolis ou cassés,

têtes foudroyées et nombre d'accidents

mortels.

Le problème est plus difficile que le

grand jury ne le suppose et certaine

ment plus compliqué que celui des bicy

clettes.

Il est difficile de prendre sur le fait

un gamin ou un homme qui jette une

pierre quelconque à terre et on ne peut

certainement rendre responsable le

commerçant ou le locataire devant la

maison duquel une pelure de fruit a

été jetée par un passant.

En dehors des pelures de fruits, les

trottoirs offrent d'autres dangers que

les autorités civiles auraient pu écarter

du chemin des piétons sans législation

nouvelle.

Nombre des plaques des ouvertures

des caves qui se trouvent sous les tro

COURRIER D'EUROPE

Le Monopole du Tabac

Du "Phare de la Loire" :

Un nouveau projet sur la réforme de

l'impôt des tabacs vient d'être proposé

au Reichstag allemand, avec une sta

tistique qui ne laisse pas que d'être in

teressante et suggestive. D'après cette

statistique, le rendement de l'impôt sur

le tabac aurait donné, pour l'exercice

1892-93, les résultats suivants :

Pays Population Recette nette

France 38,343,192 310,638,000

Autriche 22,830,413 113,559,288

Hongrie 17,463,473 67,413,244

Espagne 17,073,838 95,203,307

Angleterre 37,880,704 278,968,554

Allemagne 50,510,000 62,550,000

On conçoit donc que l'Allemagne, où

il n'existe, sur la production du tabac,

un impôt et des droits de douane, et

que pour le moment, l'Allemagne n'a

pas encore adopté un régime qui fonction

ne avantageusement en France, en Italie,

en Autriche et en Hongrie. Le monopole

est affirmé en Espagne et en Angle

terre, l'impôt sur le tabac ne fonctionne

pas sous forme de droit de douane.

C'est l'Allemagne qui a établi le

monopole des tabacs par les décrets du

20 décembre 1810 et du 11 janvier 1811

et le bénéfice qui est entré de ce chef

dans les caisses du Trésor dépasse 7

milliards. C'est, comme on dit, un joli

denier.

Jusqu'à présent, le Reichstag a re

poussé les projets de monopole, bien que

la contribution appliquée au tabac soit

un excellent type d'impôt, puisque cet

impôt est essentiellement volontaire et

que personne n'est obligé de l'acquies

cer. Il ne nous appartient pas de dévelop

per une question qui a soulevé de tant

de polémiques ; nous préférons ne retien

ir que les résultats statistiques, dont l'intérêt est in

contestable, car, dans des Etats de ce

genre, le fait de la situation, il est toujours en mauvaise

posture. C'est précisément ce qu'éprouve

en ce moment Guillaume II. On com

prend son irritation, mais il a dépassé

la mesure lorsqu'il a pris à partie les

socialistes avec des injures qui ne de

vraient pas trouver place dans la bou

che d'un souverain. Ce jour-là, il leur

a donné barre, et, en dépit des saisis

sés, le "Vorwärts" répliqua assez logi

quement que l'on ne peut conduire des

soldats contre des gens qui poursuivent

par des moyens exclusivement pacifi

ques une réforme politique et affirme

qu'il n'y a pas de meilleurs patriotes

que ceux qui veulent donner à tout le

peuple allemand la plus entière lib

té politique, la parfaite égalité et une pro

périté assurée par la destruction de

tout système d'exploitation. La riposte

est habile.

Mais ce n'est pas tout : il n'est pas de

mauvais jours que les socialistes ne lui

jouent, soit qu'ils publient des corres

pondances de personnalités de la cour li

vres par M. de Hammerstein, un per

sonnage fort malpropre, d'ailleurs, qui

se venge basement des avanies qu'il

a subies, soit qu'ils publient des corres

pondances de personnalités de la cour li

vres par M. de Hammerstein, un per

sonnage fort malpropre, d'ailleurs, qui

se venge basement des avanies qu'il

a subies, soit qu'ils publient des corres

pondances de personnalités de la cour li

vres par M. de Hammerstein, un per

sonnage fort malpropre, d'ailleurs, qui

se venge basement des avanies qu'il

a subies, soit qu'ils publient des corres

pondances de personnalités de la cour li

vres par M. de Hammerstein, un per

sonnage fort malpropre, d'ailleurs, qui

se venge basement des avanies qu'il

a subies, soit qu'ils publient des corres

pondances de personnalités de la cour li

vres par M. de Hammerstein, un per

sonnage fort malpropre, d'ailleurs, qui

se venge basement des avanies qu'il

a subies, soit qu'ils publient des corres

ANNONCE DE

John Murphy & Cie

Arrivés

Arrivés

Toutes nos grandes nouveautés d'au

tomne sont arrivées.

Venez en faire l'inspection ; l'assorti

ment est complet et les prix des plus

bas.

Nouvelles Soies de fantaisie

Nouvelles Soies en couleurs

Nouvelles Soies noires crépées

Nouvelles Etoffes noires

Nouvelles Etoffes en couleurs

Nouvelles Etoffes de fantaisie

Nouveaux Crépons noirs

Nouveaux Crépons en couleurs

Nouveaux Crépons soie et laine

Nouveaux Crépons en soie

NOUVEAUX TWEEDS

NOUVEAUX TWEEDS

Nouvelles Etoffes bouclées

Nouvelles Etoffes bouclées

La plus Haute Nouveauté de la

Saison

Nouvelles Toiles blanches

Nouvelles Toiles damassées

Nouvelles Toiles brodées

Nouvelles Toiles à jour

Nouvelles Toiles de toutes sortes

Ouvert le Samedi jusqu'à 9.30 hrs

John Murphy & Cie

2343 RUE STE-CATHERINE

Tél. 3833 Coin de la rue Metcalfe

Conditions : Un seul prix pour tous et

argent comptant.

MAISONS D'EDUCATIONS

Université Laval

Ecole Polytechnique

Académie Ste-Marie

Bureau des Commissaires d'Ecoles

Catholiques de Montréal

La rentrée des classes de l'Académie

Commerciale Catholique de Montréal et celles de

toutes les autres écoles relevant de ce Bu

reau, se fera lundi, 2 septembre.

Pour plus amples informations, voir le Prin

cipal ou le directeur de chaque école. 252-5

Université Laval - Ecole Vétérinaire

Française de Montréal

LA SAUCE
QUI FAIT LE POISSON

Sauce Harvey
—DE—
WIZARD'S

LAZENBYS
18, 27, A, 15—K

Marque de Commerce

Marque de Commerce



THÉ VÉGÉTAL
De FAMILLE
du Dr WEBER

Bon vieux remède, des ménages
allemands, contre Rhumes, Dys-

**pepsie, Constipation, Indigestion,
Hémorroïdes, Indispositions des
Femmes. Dépuratif du Sang.**

PHARMACIES : 50 et 25c au détail.
The DREXEL MEDICAL CO., Agents, Montreal
159—M^e—n—K

A black and white illustration of a woman in a room. She is standing near a window, looking out. The room has a window with a flower box, a framed picture on the wall, and a doorway leading to another room.

EFFET DU SOLEIL
Une matinée ensoleillée fait naître le contentement et renouvelle l'énergie, et le

SAVON Pain Double à 6 cents,

SUNLIGHT

EFFET DU SOLEIL.
Une matinée ensoleillée ne fait naître
le contentement et la joie que l'énergie,
et la

SAVON Pain Double
A 8 cents.

SUNLIGHT

choses au loin, comme il ferait d'une
cuvette pleine, est affecté à l'usage du
"Jour de lavage", et il fait son ouvrage
prompement, facilement et parfaitement.
Employez le Savon Sun-
light et vous verrez dans un rayon de
soleil est entré dans votre vie.

Il rend le linge plus joyeux.

Il rend le bain plus agréable.

Livres Pour Enveloppes pour chaque 12 enveloppes envoyées à LEVER Bros, Ltd., 23 rue Scott, Toronto, ou enverra un livre utile en papier.

Dépot du Savon Sunlight pour Québec:
FRANK HAGOR and CO., MONTREAL
207-n-k

Enveloppes
Pour
envoies
à LEVER Bros,
Ltd., 23 rue St-J. Toron-
to, ou encaier un livre ul-
trale en papier.

Dépot du Savon Sunlight pour Québec :
FRANK MACGOWAN CO., MONTREAL
207-a-r

 **AVIS**

VU LE PEU de PRO-
FONDEUR de L'EAU
du FLEUVE ST-LAU-
RENT, et vu les repa-
rations

de fortement à nos citoyens de faire Bouillir l'Eau avant de la Boire.

L. A. HUTCHINSON, M. D.,
Officier de Santé,

reprise de l'eau approvisionnant les habitants de la ville, je recommande de fortifier à nos citoyens de faire Bouillir l'Eau avant de la Boire.

I. A. HUTCHINSON, M. D.,
Officier de Santé,
Westmount

263—1 M s—n



INCROYABLE, MAIS VRAI



INCROYABLE, MAIS VRAI

La dyspepsie, sous toutes ses formes, rhumatismes, gonitès, plaies, ulcères, dartres, gale, pruritus, phlébite, mal de cœur, diarrhée, fièvres, maux de pectoraux, etc. en femme, insomnie, névroses, affections contagieuses, gastro-intest et entérale de toutes maladies ardoentes, chroniques, très incurables, sans potence qui empoisonnent et ruinent à jamais les personnes constituées, etc.

Dr. H. KIDZÉ & N. L. Le remède pratique, invite les malades à les deux doses par jour de voir le voir à

N° 23 : rue Notre-Dame, Marseille, où la recette est être soignée, avec des herbes, des plantes, des tisanes, les remèdes que nous pères se

servaient, et ils s'en servaient bien. 208-9

... sans nous crier gare... Heureusement(le "Wellington" est un bon bateau qui a résisté...
 Mais ma fille, monsieur, ma fille !...
 — Votre fille ? interrogea Jacques.
 — Oui, monsieur !

— Oh ! elle l'était, et je porterais aujourd'hui des vêtements de deuil et notre existence, à ma femme et à moi, ne serait plus qu'un loque lamentable bonne pour la hotte du chiffonnier... si monsieur n'avait pas été là !...
Ah ! le grand... Ah ! le grand...

— Ouh ! la violence du coup l'avait jeté par-dessus les murs, dans le bûle. Vous comprenez bien dans l'eau, n'est-ce pas ?

— Oh ! elle l'était, et je porterais aujourd'hui des vêtements de deuil et notre existence, à ma femme et à moi, ne serait plus qu'un loque lamentable bonne pour la honte du chiffonnier... si monsieur n'aurait pas été là !... »

— Ah ! je vous dis que vous pouvez rester fier de votre femme ! vous me prouvez l'espérance. Quel donc ! mon jeune ami, vous rougissez ?... Allons donc !

— ... Ouh, monsieur, il s'est jeté dans la mer, dans le brouillard, au risque d'y laisser vingt fois au peau, il a plongé, intrépide, et il a été assez heureux d'être assez brave, assez fort, pour repêcher

— Bien ! mon frère, bien ! dit-il d'une voix grave et douce en serrant la main

— M. d'Orgue dut s'arrêter; en dépit du ton jovial qu'il affectait, les larmes le serriaient à la gorge, l'étranglant. Les yeux de Jacques, aussi, étaient humides.

— Bien ! mon frère, bien ! dit-il d'une voix grave et douce en serrant la main de son frère.

Celui-ci avait baissé les paupières, gêné.

Il y eut un court silence, que M. d'Orgue rompit en se mouchant bruyamment.

— Que diable ! fit-il, sommes-nous des hommes ? ... Puisque l'aventure est finie et que, Dieu merci ! tant tués

(A suivre)



